	Formulaire Conception et développement d'une UE/d'un Module	Rédaction : 24/05/2024 SM Validation : 19/09/24 SI Approbation : 19/09/24 HP	**Code : T5N9-1-3**
	PROJET DE FORMATION PROMOTION IDE AS AP		**VERSION 5**

PROJET DE FORMATION

PROMOTION AIDE SOIGNANTE

ANNEE 2026 - 2027

FORMATEUR REFERENT AUTEUR DU PROJET : Pascal RAMBOZ

Validation de la conception du produit : le 17.06.2026

Nom : PRCANOVIC Héloïse

Signature :

Introduction :

Le projet de formation a pour fonction d'établir une cohésion entre le texte officiel relatif à la formation et sa mise en œuvre au sein de l'institut de formation AS. La formation est décrite par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat Aide-Soignant.

Selon l'annexe I du référentiel d'activité de l'arrêté du 10 juin 2021, le métier d'aide-soignant se définit comme suit :

« En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.
Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1- *Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;*
2- *Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence ;*
3- *Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel. »*

La formation en parcours complet, est d'une durée de 1540 heures soit 44 semaines, qui se déroule en alternance cours/stage :
- 22 semaines d'apports théoriques et pratiques à l'Institut de Formations Paramédicales (IFP)
- 22 semaines de stage et
- 3 semaines de vacances.

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant peut être obtenu selon différents parcours : soit en formation complète, soit en parcours modulaire selon les diplômes antérieurs obtenus ou les compétences validées en validation des acquis de l'expérience.
Les équivalences, blocs de compétences et les allégements de formation sont décrits dans les articles 14 et 15 de l'arrêté du 10 juin 2021.

La formation complète débute le 31 août 2026 et se termine le 23 juillet 2027.
Le référentiel de formation prévoit la dispensation de cours en présentiel et en distanciel. Le choix de l'équipe pédagogique est de dispenser la formation en présentiel majoritairement.

Cette formation est courte, dense et nécessite une attention et un travail personnel soutenu de la part des élèves.
Ce projet présente la finalité et les objectifs de la formation aide-soignante, le déroulé de la formation, les méthodes et les outils pédagogiques proposés pendant la formation et enfin, les modalités et dates d'évaluation des blocs de compétences.

1. Finalité et objectifs de la formation aide-soignante :

La finalité de la formation est de former des aides-soignants adaptés au contexte professionnel actuel, aux besoins en santé du territoire et à leur environnement de travail.

L'analyse des situations de travail rencontrées permettra à l'élève de donner du sens à ses actions et d'adopter la **posture réflexive** attendue. De plus, le passage au niveau IV du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) du DEAS requiert que l'élève développe un niveau de **discernement dans son champ d'action** permettant une **autonomisation** au sens d'accroître la prise d'initiative de ces futurs aides-soignants au sein de l'équipe pluriprofessionnelle. En lien avec le cadre de référence du projet pédagogique de l'IFP, les objectifs de la formation sont les suivants :

En lien avec ***la réflexivité :***
- Développer des capacités d'analyse afin d'analyser des situations de soins et de travail.
- Acquérir un raisonnement clinique partagé afin de proposer des actions de soins adaptées.
- Prendre des initiatives relevant de son rôle aide-soignant.

En lien avec ***la confiance et le respect :***
- Prendre en soin tout type de public quelles que soient sa culture, sa religion, sa pathologie.
- Acquérir une communication adaptée et bienveillante avec les autres élèves, l'équipe pédagogique, les personnes soignées et leur entourage, les professionnels de santé. Cette communication favorisera une relation de confiance indispensable à l'apprentissage et à l'exercice de la profession aide-soignante.

En lien avec ***la responsabilité et la rigueur :***
- Acquérir une attitude responsable vis-à-vis des personnes prises en soin. Il paraît important que l'élève identifie des objectifs personnels qui viendront répondre à ses besoins particuliers, en raison de la diversité des parcours professionnels et de formation.
- Prendre conscience des enjeux de sa formation et des responsabilités de la profession dans laquelle il s'engage.
- Construire son identité dans le respect du cadre réglementaire de la formation et de l'exercice de la profession.
- S'impliquer dans la gestion des risques et la démarche qualité au sein de la structure.

En lien avec ***le travail en équipe :***
- Connaître son champ de compétences et celui des membres de l'équipe professionnelle.
- Collaborer avec l'ensemble des professionnels impliqués dans la prise en soin des personnes.

Comme indiqué dans le projet pédagogique et selon Beillerot. J, *« le travail en équipe n'est pas inné, c'est une compétence qui s'apprend, se travaille »*. Cette collaboration s'appuiera sur l'acquisition des compétences Aides-Soignantes.

2. Déroulé de la formation :

2.1. Les modules :

La formation débute le 31 août 2026 par les modules 1,2,3,5,6,8 et l'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API). Ces différents modules seront engagés avant le 1er stage.

Module 1 « ***accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale*** » est positionné en début de formation à hauteur de 147 heures (Enseignements théoriques et pratiques), car il apporte des fondamentaux dans l'accompagnement d'une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale. Les derniers jours seront réalisés au retour du stage A.
Lors des enseignements de ce module les formateurs abordent la méthodologie du raisonnement clinique. Afin de permettre à l'élève d'intégrer ce raisonnement, les apports se feront de façon très progressive. Différentes notions seront approfondies : le soin, la conception du soin, les théories de soin, la notion de besoins, le recueil de données, l'identification et l'analyse des besoins, la problématisation, les objectifs et les actions pour terminer par l'évaluation et le réajustement de ces actions.
De plus, lors de ce module les formateurs abordent les notions de santé, de maladie, de handicap qui permettent à l'élève d'approfondir les notions d'autonomie et de dépendance de la personne. Ainsi, l'élève identifie la place de l'aide-soignant dans l'accompagnement d'une personne dans le cadre d'une prise en soin en équipe interprofessionnelle.
Concernant les soins de la vie quotidienne, des professionnels aides-soignants interviendront lors des travaux pratiques.

Module 2 ***« repérage et prévention des situations à risque »***

Dès les premières prises en soin de l'élève, ce dernier identifiera les risques réels et potentiels pour la personne prise en soin afin d'adapter son accompagnement dans un objectif de prévention et de gestion des risques. Une sensibilisation aux violences faites aux femmes est réalisée dans ce module. Les notions de bientraitance et de maltraitance y sont abordées, avec notamment l'alerte en cas de situation de maltraitance.

Module 3 ***« Evaluation de l'état clinique d'une personne »***

Ce module de 77 heures débutera dès la deuxième semaine de formation, à raison d'une journée par semaine. Les connaissances de base en anatomie et physiologie seront travaillées dans le cadre d'une journée de TPG en septembre.
L'accent sera mis sur l'observation et l'appréciation de l'état clinique, au regard de situations de travail dans les différents lieux d'exercice en lien avec le raisonnement clinique partagé et la pertinence de l'analyse des informations recueillies.
Les pathologies prévalentes seront traitées par le biais des modifications de l'état clinique.
Les mesures quantitatives et qualitatives des paramètres vitaux (appartenant au champ de compétences de l'AS) seront développées par des travaux pratiques et des situations simulées.
Certaines interventions seront communes aux élèves AS et AP.

Module 4 ***« Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement »***

Ce module de 182 heures sera réparti entre décembre et mars en alternance avec le stage B ce qui permettra aux apprenants de réaliser les liens entre les apports théoriques et la formation clinique.
L'approche des soins sera travaillée grâce à de nombreuses situations cliniques, en mettant en avant l'importance de l'observation clinique, pour prodiguer des soins personnalisés ainsi qu'une approche par système (anatomie/physiologie, pathologies prévalentes et soins).
Des travaux pratiques seront réalisés concernant certains soins.
Le raisonnement clinique sera mobilisé autour de situations cliniques qui seront travaillées en collaboration avec les étudiants infirmiers de 1ère année afin de mettre en commun leurs connaissance et leurs analyses et également avec les étudiants infirmiers de 3ème année dans l'objectif d'initier un raisonnement clinique partagé au plus proche des réalités de terrain. Cette pluri professionnalité sera également mis en valeur par la mise en place en fin de formation d'ECOS : Examen Clinique Objectif Structuré, avec les étudiants infirmiers de 3ème année, dont l'objectif sera de permettre aux apprenants de s'auto évaluer et percevoir leurs propres compétences à performer dans le milieu réel. La FGSU (Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) sera dispensée par des formateurs du CESU (Centre d'Enseignement Soins d'Urgences (CHUR –Centre Hospitalier Universitaire Régional Besançon). Les dates ne sont pas encore planifiées, elles seront communiquées aux élèves lors de la présentation du descriptif du module 4.

Module 5 ***« Accompagnement de la mobilité de la personne aidée »***

Les apports théoriques et pratiques devront permettre à l'apprenant de proposer une installation et une mobilisation à la personne aidée, en identifiant les risques et en utilisant les aides techniques (matérielles et humaines)
Ce module sera enseigné en partie par un formateur manutention : un premier jour avant le 1er stage et un deuxième jour après le premier stage afin de mobiliser les expériences vécues en stage et favoriser le questionnement. Un des objectifs est de favoriser chez l'élève l'analyse des pratiques et la

démarche réflexive en manutention. L'appareil locomoteur sera abordé lors des enseignements du module 3. Nous ferons intervenir un ergothérapeute en lien avec l'installation des personnes et l'identification des risques pour la personne accompagnée et pour le soignant.

Module 6 ***« Relation et communication avec les personnes et leur entourage »***

L'équipe pédagogique a choisi de partager ce module en début et en fin de formation, et de le travailler avec la promotion d'auxiliaire de puériculture. La première partie sera positionnée avant le stage A afin d'apporter aux élèves les éléments théoriques nécessaires pour le premier stage. Les expériences professionnelles vécues tout au long de la formation seront utilisées et analysées en mobilisant les apports théoriques. La simulation en santé sera également utilisée.

Module 7 ***« Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs »***

Placé en mai, ce module permet à l'élève de mobiliser et d'analyser son expérience d'apprenant à partir des éléments théoriques amenés lors de ce module dans l'objectif de la transférer en exercice professionnel dans l'encadrement et le tutorat des élèves et étudiants. La simulation sera utilisée pour l'expérimentation pratique.

Module 8 ***« Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés »***

Ce module est positionné avant le stage A afin que l'élève identifie son rôle dans la prévention et la gestion du risque infectieux quel que soit le lieu d'exercice de l'aide-soignant. L'intervention de l'infirmière hygiéniste du CHI-HC sera sollicitée.

Module 9 ***« Traitement des informations »***

Ce module est planifié en fin de formation car les élèves auront bénéficié de l'ensemble des contenus et auront acquis à ce stade de la formation le raisonnement clinique nécessaire à l'élaboration de transmissions pertinentes et fiables indispensables à la continuité des soins et à la sécurité de la personne soignée.

Module 10 ***« Travail en équipe pluriprofessionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques »***

Ce module est également planifié en fin de formation car l'élève a réalisé des stages dans différents lieux d'exercice ce qui lui a permis de découvrir des organisations différentes. Par ailleurs, les apports théoriques vont permettre de poursuivre la réflexion engagée lors des différents stages sur la responsabilité, le positionnement de l'AS dans l'équipe de soin. Enfin, la deuxième partie de ce module sera centrée sur la qualité et la gestion des risques.

Les élèves aides-soignants, les élèves auxiliaires de puériculture et les étudiants en soins infirmiers de deuxième année bénéficieront d'une intervention commune d'un juriste sur le thème de la responsabilité professionnelle. En effet il nous semble important qu'ensemble ces futurs professionnels de santé identifient les limites de compétences et champs de responsabilité respectifs.

Comme le précise l'arrêté du 9 Juin 2023, la dernière semaine de formation se déroulera à l'institut. Elle concernera le modules 1 avec une mobilisation des connaissances par le biais de la simulation, une table ronde avec les professionnels pour envisager la prise de poste, le projet professionnel et un temps axé sur « prendre soin de soi pour prendre soin des autres ».

Dans le cadre de la pluriprofessionnalité et aussi du raisonnement clinique partagé une simulation de réunion collégiale autour des soins palliatifs sera organisée en collaboration avec les étudiants en soins infirmiers de 3ème année et les élèves auxiliaires de puériculture.

Formation au numérique en santé :

Conformément à l'article 3bis de l'arrêté du 09/06/2023, depuis septembre 2025, la formation au numérique en santé doit être dispensée aux élèves aides-soignants.
Cette formation de 18 heures, sera répartie en 5 modules, positionnée sur le bloc 2 (bloc suivi par l'ensemble des parcours) et réalisée en distanciel.
Cette formation de 18 heures, sera répartie sur le bloc 2 (bloc suivi par l'ensemble des parcours) et réalisée en distanciel les 21,22 et 23 décembre.
L'équipe pédagogique a fait le choix de s'appuyer sur la plateforme de l'ANS, en suivant un parcours de formation prédéfini.
A l'issue de chaque module une attestation individuelle sera délivrée par l'ANS, ce qui permettra de valider la formation au numérique en santé.
La présentation du projet sera faite aux apprenants le jeudi 8 décembre, après la création de la cohorte auprès d'ANS formation.

API

Cet accompagnement est débuté dès la rentrée et se terminera le 16 novembre 2026. Les 35 heures consacrées à cet accompagnement permettront dans un premier temps d'évaluer les besoins de chaque formé pour suivre la formation. Cette évaluation sera réalisée à l'aide d'un questionnaire renseigné par les formés et analysé par les formateurs référents. Un test de positionnement sera réalisé le premier jour d'API. En fonction de l'analyse, des propositions de travail personnel seront faites aux apprenants concernés. Un des objectifs est de préparer les élèves aux exigences de la formation et du métier d'aide-soignant en travaillant sur les attendus de l'analyse de situations. Ce temps permet également de présenter les modalités des évaluations théoriques et pratiques.

Une demi-journée d'intégration se déroulera le 7 septembre dans l'après-midi en présence des élèves aides-soignants, des élèves auxiliaires de puériculture et des étudiants infirmiers de première année. Cette demi-journée sera encadrée par des étudiants de deuxième et troisième année sous la forme d'un Escape Game, visant à renforcer la cohésion inter-filières, à développer des compétences collaboratives et découvrir les locaux de l'institut.

Un temps sera consacré aux différentes méthodes de travail : carte conceptuelle, fiche synthèse. Nous solliciterons la documentaliste pour une intervention sur les ressources documentaire, l'utilisation de Clinicalkey et de l'intelligence artificielle.

Dans le cadre de la préparation au stage, nous amenons les élèves à comprendre les différents critères d'évaluation par compétence en stage. L'obligation de réaliser une expérience de nuit et un week-end (sauf pour les élèves financés par France Travail) sera présentée avant même la préparation du premier stage afin d'informer les élèves et de souligner qu'ils doivent être acteurs et responsables de leur parcours de formation.

Cette année en fonction des profils des apprenants nous planifierons 35 heures complémentaires aux élèves bénéficiant d'équivalences de compétences ou d'allégements :

- Pour les élèves titulaires d'un bac ASSP 2022 les jours d'API complémentaires seront répartis sur les modules 1, 3 et 5.
- Pour les élèves titulaires d'un bac SAPAT les jours d'API complémentaires seront positionnés sur le module 1 afin de permettre aux élèves de participer aux enseignements sur le raisonnement clinique.
- Pour les élèves titulaires d'un DE EAS les jours d'API complémentaires seront répartis sur les modules 1 (raisonnement clinique), 2 et 4.
- Pour les élèves titulaires d'un DE Ambulancier les jours d'API complémentaires seront positionnés sur le module 2, 4 et 8.

Ces dispositions feront l'objet d'un contrat pédagogique entre les formateurs, l'élève et la coordinatrice pédagogique ou directrice de l'IFP.

TPG : Ces 35 heures permettront aux élèves de travailler des situations de soins, lesquelles seront toujours mobilisées à posteriori.

2.2. Les allègements, équivalences et dispenses de formation :

Pour rappel : Tous les formés bénéficient des modules API (35h), TPG (35h) et d'un jour de suivi pédagogique (7h).

Pour les élèves titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP 2022 :
Ces élèves bénéficient d'une équivalence totale des blocs de compétences 1, 3, 4 et 5.
Ces élèves ne réalisent que le bloc compétence 2 avec des allègements de formation : 56 heures au lieu de 77 heures, intégralité du module 4, 21 heures au lieu de 35 heures du module 5 soit 44 % du parcours complet théorique.

Pour les élèves titulaires d'un baccalauréat professionnel SAPAT 2011 et 2022 :
Ces élèves bénéficient d'une équivalence totale des blocs de compétences 1 et 3
Ces élèves réalisent les blocs de compétences 2, 4 et 5 avec l'intégralité des modules s'y rattachant soit 66% du parcours complet théorique.

Pour les élèves titulaires d'un DEEAS 2016 :
Ces élèves bénéficient d'une équivalence totale des modules 6 et 9.
Ils bénéficient d'un allégement de formation :

- 98 h au lieu de 147 h du module 1, 14 heures au lieu de 21 heures du module 2, 161 heures au lieu de 182 heures du module 4, 35 heures au lieu de 70 heures du module 10.

Ils réalisent l'intégralité des modules 3, 5, 7 et 8 s'y rattachant soit au final 72% du parcours complet théorique.

Pour les élèves titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP 2011 et DEEAS 2021 :
Ces élèves bénéficient d'une équivalence totale des blocs de compétences 1, 3, 4, 5 et d'une partie du bloc 2 (module 5).
Ces élèves ne réalisent qu'une partie du bloc compétence 2 avec des allègements de formation : 63 heures au lieu de 77 heures du module 3, 161 heures au lieu de 182 heures du module 4 soit 29 % du parcours complet théorique.

Pour les élèves titulaires d'un DE Ambulancier 2022 :
Ces élèves bénéficient d'une équivalence totale des modules 3,5 et 9.
Ces élèves ne réalisent qu'une partie des blocs de compétences avec des allègements de formation : 126 heures au lieu de 147 heures du module 1, 14 heures au lieu de 21 heures du module 2, 147 heures au lieu de 182 heures du module 4, 21 heures au lieu de 70 heures du module, 7 heures au lieu de 35 heures du module 8, 35 heures au lieu de 70 heures du module 10 soit 58 % du parcours complet théorique.

2.3. Les stages (périodes cliniques) :

Le nombre de périodes de stages varie en fonction des certifications de l'élève. Le choix des typologies de stage est réalisé en tenant compte des exigences du référentiel, des certifications et des expériences antérieures de l'élève.

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, article 114, s'appuie sur la définition du Handicap suivante : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

Les stages auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique seront réalisés en service de psychiatrie ou MAS ou FAS ou SSIAD ou HAD. Tous les élèves en parcours complet réaliseront un stage auprès de la personne âgée et en soins de courte durée.

Les élèves en parcours partiel SAPAT réaliseront trois périodes de stages (4, 3 et 7 semaines). La première et la deuxième période seront effectuées sur le même lieu de stage (SMR ou SCD) et la dernière période dans un autre service (SCD ou SMR en fonction de l'affectation des 2 premières périodes).

Les élèves en parcours partiel ASSP réaliseront 2 stages de 5 semaines dans deux typologies différentes (SMR et SCD).

Les élèves en parcours Ambulancier réaliseront 3 stages (4, 5 et 5 semaines) dans trois typologies différentes (Personnes âgées, Handicap, SCD ou SMR)

Lors de chaque période clinique (stage), toutes les compétences attendues, en fonction des parcours spécifiques, seront évaluées par le tuteur de stage.

Chaque apprenant bénéficiera au minimum de deux enseignements cliniques :
Lors de leur premier stage de formation, les élèves bénéficieront d'un temps d'enseignement clinique à l'institut.
Cette séance sera positionnée après la réalisation du bilan de mi–stage.
Les objectifs sont :

- Vérifier la bonne utilisation des outils : portfolio et cahier de bord
- Identifier la compréhension des critères de validation des compétences
- Permettre d'identifier les compétences mobilisées lors des activités rencontrées
- Evaluer la mise en œuvre du raisonnement clinique
- Faciliter les échanges entre les apprenants
- Réajuster les objectifs de stage

Nous solliciterons des aides-soignants(es) des services, tuteurs ou professionnels de proximité, pour participer à ces séances.

Le deuxième enseignement clinique sera réalisé sur le terrain de stage en présence du tuteur de stage, ou du maitre de stage (en fonction des disponibilités dans les services) et d'un formateur. Les objectifs de ces enseignements cliniques sont :
- Evaluer l'atteinte des objectifs de stage de l'élève en lien avec les compétences en stage,
- Evaluer l'acquisition du raisonnement clinique par la présentation d'une ou deux démarches cliniques en fonction du niveau d'apprentissage de l'élève.

L'évaluation des compétences en stage fait l'objet d'une commission de validation de l'acquisition des résultats. Cette commission se prononcera sur la

validation ou non des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations des encadrants de stage.
Au moins deux commissions se réuniront par an : la première après les 2 premières périodes cliniques A et B, et la seconde au milieu de la 6ème semaine de stage de la période D.

Lors du stage D, stage de professionnalisation, il sera attendu des EAS une présentation des patients/résidents type relève avec les actions AS qui en découlent ainsi qu'une planification des soins.
Les apprenants élaborent avant chaque stage des objectifs personnels, les formateurs identifient aussi des objectifs institutionnels notamment en lien avec la gestion des risques et la démarche qualité.

3. Méthodes et outils pédagogiques :

3.1 Les méthodes pédagogiques :

- ***la méthode interrogative :*** le formateur pose des questions à l'apprenant et ce dernier acquiert des connaissances en répondant aux questions posées. Le questionnement est le principal moyen utilisé par le formateur.

- ***la méthode active :*** à partir d'outils tels que les études de situations cliniques, les jeux de rôles, les séances de simulation en santé, le formateur est dans une posture de médiateur et de guide capable de favoriser le questionnement de l'élève afin que celui-ci valide ou invalide par lui-même des hypothèses en débattant avec ses collègues de promotion. Cette méthode est favorable à l'apprentissage du travail en équipe.

- ***la méthode expérientielle :*** cette méthode pédagogique repose sur le principe d'un apprentissage situé dans des conditions réelles. Cette méthode repose sur *« la pédagogie par l'erreur »*. Même si le formateur possède le savoir et le savoir-faire, il n'est pas dans une posture « dominante ». Il amène l'élève à comprendre le mécanisme de survenue de l'erreur grâce à un jeu de questions bienveillantes. C'est lors des séances d'analyse de situation, de simulation en santé principalement que cette méthode est utilisée. Cette méthode contribue à l'apprentissage de l'analyse des pratiques professionnelles et développe la capacité à entendre les remarques.

- ***la méthode dite expositive :*** utilisée à l'occasion de cours didactiques lorsque le formateur identifie la nécessité de transmettre un savoir incontournable en anatomie physiologie par exemple. Cette méthode est utilisée avec parcimonie.

- ***la méthode démonstrative :*** Le formateur montre chacune des étapes de réalisation d'un soin aux élèves lors de séances de pratiques (lavage de mains, prise de tension artérielle…) en précisant bien quoi faire et comment le faire. Le formateur explique aussi le pourquoi, et le fait reproduire

aux apprenants. Les élèves apprennent ainsi en reproduisant les mêmes gestes que le formateur. Il s'agit d'une pédagogie de la reproduction ou imitation qui a aussi comme objectif de mettre en place des automatismes. Cette méthode est utilisée pour permettre à l'élève de démystifier le soin avant le départ en stage. Cette méthode est accompagnée d'un questionnement de l'élève quant au sens du soin réalisé et des actions s'y rapportant.

- ***la méthode asynchrone :*** Cette modalité pédagogique permet aux apprenants de s'approprier des connaissances à leur propre rythme sur un temps différé sans être limités par des horaires fixes ou le besoin d'avoir un formateur en temps réel.

3.2 Les outils pédagogiques :

3.2.1 Les travaux de groupes, les jeux de rôle…

Ils permettent de créer une dynamique et une cohésion de groupe. Chaque EAS est en mesure d'y trouver sa place et de se situer par rapport aux autres. La prise de parole publique permet l'expression d'idées personnelles devant un groupe, la confrontation d'idées, la reconstruction et l'enrichissement de la pensée. L'écoute et l'ouverture d'esprit sont indispensables. Elles obligent à une décentration de soi afin de s'intégrer à un collectif et d'utiliser le collectif pour se construire. L'EAS accepte l'autre et s'inscrit dans une dynamique d'équipe. Comprendre et respecter des consignes, répondre à des objectifs précis, faire un choix collectif en s'appuyant sur des expressions individuelles, en être le rapporteur permet le développement de l'autonomie, la cohésion de groupe et d'assumer en groupe le travail réalisé. Cette posture est indispensable à l'exercice du métier d'AS et du travail d'équipe et prépare également l'EAS à travailler sous le regard de l'autre (collègues, patients, famille…).

3.2.2 Les travaux individuels de recherche :

Ils obligent à la compréhension, l'acceptation et au respect de consignes précises. Ils demandent une méthodologie structurante avec des objectifs précis. L'EAS adopte une attitude de curiosité et de créativité. Il doit être capable de rechercher des informations, de sélectionner et retenir des éléments pertinents et de les utiliser à des fins précises. Cette pratique permet à l'EAS de structurer ses connaissances, de mener une réflexion appropriée, de s'auto-évaluer et de transmettre des informations judicieuses à l'aide de supports choisis (panneau, dessin…). En outre, il engage sa responsabilité personnelle concernant la qualité de son travail et sa démarche.

Les formateurs, en collaboration avec Mme GUYON Christel, responsable du Centre de Ressources Documentaires (CRD) de l'institut dans le cadre de l'API, organisent un temps avec les élèves pour les initier à la recherche documentaire professionnelle et leur apprendre à faire le tri parmi les sources proposées (revues, internet, livres).
En partenariat avec la documentaliste de l'IFP, nous souhaitons engager les élèves aides-soignants à être dans une démarche de recherche.
A tour de rôle et en petit groupe de trois ou quatre élèves, ils présenteront à la promotion l'analyse d'une revue ou d'un article de presse professionnelle

ou le résumé d'un livre ayant un lien avec la profession, le milieu professionnel, l'actualité professionnelle.
Cette présentation orale sera suivie d'un temps d'échange.

Ces présentations seront intégrées au planning à partir de la semaine du 5 octobre.
L'ensemble des présentations sera consigné dans un classeur laissé à disposition des apprenants.

3.2.3 La simulation procédurale :

Cet outil permet la réflexion sur les critères de qualité des soins. Elle permet aux élèves de développer leur dextérité, la précision et la maîtrise de soi. Réaliser les gestes entraîne une prise de conscience de la manière de faire. Le regard de l'autre permet l'évaluation et l'enrichissement des pratiques. L'aide-soignant travaille sous le regard de l'autre (patient, collègues…). Ce regard implique de développer de la confiance en soi et accepter d'exposer sa pratique. Il s'agit d'accepter que le soin s'inscrive dans la mouvance (évolution de protocoles, de pratiques …) et dans l'individualisation des soins.

3.2.4 La simulation en santé pleine échelle :

Le but de cet outil pédagogique est de s'approprier des connaissances ou de développer des compétences en situation de soin. Cet outil demande à l'élève d'être dans une posture réflexive et donc de raisonnement lors de l'action mais également lors du débriefing.
Le but du débriefing est la mise en mots et la compréhension des actions réalisées par l'élève. Ainsi, l'ensemble des élèves (acteurs et observateurs) intègrent davantage le sens donné à ses actions de soin.
Tous les élèves ne pourront être acteurs dans toutes les séances de simulation en santé. Des élèves volontaires seront les acteurs de la situation simulée et tous les élèves participeront aux séances de débriefing dans une posture bienveillante vis-à-vis de tous les membres du groupe.
Le débriefing a pour objectif de permettre aux observateurs et aux acteurs d'être dans une posture réflexive et de raisonnement quant aux actions observées et donc de développer des compétences.

3.2.5 Les enseignements théoriques :

Ils s'inscrivent dans des méthodes pédagogiques interactives. Ils sont la base essentielle à la compréhension de la personne prise en soin et de son environnement. Des outils tels que : vidéos, supports papier et informatique, internet, bibliographie, revues professionnelles (L'aide-soignante, Soins gérontologie…) sont utilisés. La professionnalisation est construite progressivement : les situations vécues en stage sont questionnées. Les savoirs présents ou marquants sont mis en exergue pour favoriser le développement du raisonnement clinique.

3.2.6 L'analyse de situations professionnelles (ASP) :

C'est un temps spécifique de la formation qui s'appuie sur l'expérience vécue en stage. Les thèmes sont choisis avant le départ en stage, par les formateurs dans un objectif de progression dans l'intégration des compétences requises pour un futur professionnel.
Ces séances permettent l'expression d'une situation qui a interpellée l'élève. Grâce à l'échange et à la confrontation des points de vue avec l'autre, le groupe analyse cette situation pour mieux la comprendre. Ce travail permet d'engager une réflexion individuelle et collective afin de proposer des axes d'amélioration de leur pratique. Cet échange favorise l'expression synthétique, l'écoute, le non jugement, la tolérance, et l'implication (une situation peut être déjà vécue par d'autres, dans d'autres contextes).
Une posture réflexive est adoptée lors de ces séances pour permettre à l'apprenant d'établir une liaison entre savoirs et actions afin d'intégrer les savoirs dans la pratique professionnelle. La pratique réflexive amène l'apprenant à réfléchir sur sa pratique de manière critique et constructive tout en créant des liens avec les connaissances pour analyser l'action pendant qu'elle se déroule ou après qu'elle se soit déroulée et contribue à la construction de l'identité professionnelle.
Lors des stages B et C les ASP sont réalisées en fin de stage. Cette journée d'ASP permet également d'identifier la progression de l'EAS au niveau de ses apprentissages.

3.2.7 L'analyse des situations de soin en lien avec le raisonnement clinique.

Les situations de soins sont à la base de l'apprentissage en institut. Elles décrivent une situation professionnelle et permettent l'entrée par les 11 compétences. Elles sont soit apportées par les formateurs soit proposées par les élèves à partir de prises en soin vécues en stage. La situation oblige la réflexion sur la perception et la compréhension de celle-ci.
Elle permet la mobilisation des connaissances et l'intégration de nouvelles connaissances.
L'EAS développe sa capacité à mettre en lien ses connaissances en situation de soin.
L'EAS peut ainsi s'évaluer, identifier ses limites, et mettre en œuvre des axes d'amélioration ou pour les dépasser. L'EAS peut identifier le rôle aide-soignant et l'importance de chaque acteur professionnel autour d'une même problématique et s'inscrire dans la pluri professionnalité et la collaboration.

Les situations permettent l'intégration des connaissances spécifiques au module étudié, mais également leur mise en lien et la mise en exergue des 11 compétences afin de confirmer l'apprentissage d'une prise en soin holistique.
Les situations sont d'abord simples puis se complexifient au fur et à mesure de l'avancée de l'élève dans sa formation.
Les situations étudiées sont variées mais les formateurs mettent l'accent sur la spécificité de la prise en soin de la personne âgée. La gériatrie reste une spécialité, il n'en demeure pas moins que l'aide-soignant dispense les soins principalement auprès d'un public de personnes âgées quel que soit le lieu d'exercice.

3.2.8 L'analyse des situations de travail :

Les situations de travail sont centrées sur l'apprenant et l'acquisition de ses compétences professionnelles. L'analyse de ces situations de travail ont pour objectif d'amener l'élève à donner du sens et à s'inscrire dans une démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle.
A partir de la description d'une situation de travail vécue ou proposée par les formateurs ou les professionnels, le formé à partir des éléments suivants, réalisera une analyse de la situation en s'appuyant sur les éléments suivants :

- Présentation de la situation dans son contexte (ce que j'ai vu),
- Présentation des actions du formé (ce que j'ai fait),
- Présentation du questionnement et du ressenti du formé (comment je me suis senti dans cette situation ?),
- Sur quels éléments théoriques je peux m'appuyer pour comprendre la situation ?
- Qu'est-ce que je comprends de la situation grâce à mes connaissances théoriques ?
- Mesure de l'écart entre mon observation et les éléments théoriques,
- Propositions d'actions de réajustement et argumentation des actions proposées.

3.2.9 Les suivis pédagogiques individuels :

Ce sont des temps de rencontre entre le formateur référent et l'élève. Centré sur l'apprentissage de l'élève, le formateur organise avec lui un bilan complet de son parcours et des conditions d'apprentissage dans lesquelles il se trouve. Ainsi, ensemble, ils identifient les besoins et fixent des objectifs évaluables. Cet espace de parole permet un réel échange. Celui-ci aide le formateur à mieux connaître et comprendre l'élève pour mieux l'accompagner dans sa singularité. Ces entretiens pédagogiques permettent au formé, après une auto-évaluation sur ses acquisitions cliniques et théoriques, d'identifier en collaboration avec le formateur référent, ses axes de progression dans son apprentissage. Le portfolio de l'élève est également un outil qui sera utilisé par l'élève et le formateur lors de ces suivis pédagogiques.

Les parcours antérieurs de formation ou de vécu professionnel sont très différents ce qui implique qu'un suivi individuel de la formation est indispensable. Trois entretiens de suivis pédagogiques sont répartis sur l'année. Le premier sera réalisé en septembre/octobre afin de connaître l'élève en identifiant ses points forts, ses craintes, ses appréhensions et ses points à améliorer.
Ce premier entretien est également centré sur les méthodes d'apprentissage. Un deuxième en décembre /janvier cible la progression à mi-parcours, puis le troisième sera effectué en mai/juin (bilan de fin de parcours de formation). Pour les personnes en parcours modulaire, trois entretiens seront également proposés mais sur un temps plus rapproché.

4. Modalités d'évaluation et de validation des blocs de compétences (sous réserve de modifications) :

Blocs de compétences	Modules concernés	Modalités d'évaluations	Date de l'évaluation	Date de rattrapage
1	1 et 2	Epreuve écrite individuelle Analyse à partir d'une situation clinique évolutive, commune aux 2 modules : - M1 : analyse et raisonnement clinique avec proposition d'actions AS. - M2 : repérage et analyse des risques pour la personne et son entourage avec proposition d'actions de prévention	18 décembre 2026	19 février 2027
2	3, 4 et 5	Epreuve écrite individuelle Analyse à partir d'une situation clinique évolutive dans un contexte médicalisé. - Situation commune aux modules 3 et 4. Mise en œuvre explicite du rôle AS dans la prise en soins - Pour le module 5 : Pratique simulée à partir de situations de travail spécifiques aux lieux d'exercice de l'AS	M3 et M4 12 mars 2027	26 avril 2027
			M5 Semaine du 22 au 26 mars 2027	A définir
3	6 et 7	Pratiques simulées : - M6 : mise en situation en binôme à partir d'une situation relationnelle donnée et tirée au sort, puis débriefing du jeu de rôle. - M7 : épreuve individuelle écrite sur table. Analyse d'une situation d'encadrement.	M6 30 avril 2026 M7 5 mai 2027	Semaine du 31 mai 2027
4	8	Description et analyse d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel (travail de groupe d'apprenants avec dossier dactylographié à rendre)	27 novembre 2026	5 février 2027
5	9 et 10	Epreuve écrite individuelle à partir d'une situation de travail : - Transmissions écrites - Planification - FEI	28 mai 2027	A définir